TECHNICIEN DE GESTION DES ESPACES NATURELS

GESTION DES ESPACES NATURELS

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS

Le technicien de gestion des espaces naturels participe à la protection et à la restauration de sites comme les prairies, forêts, landes ou zones humides. Il observe leur évolution et met en œuvre des actions prévues par un plan de gestion.

01 Ses missions

- Réaliser des observations et des suivis de la faune, de la flore et des habitats.
- Participer au diagnostic écologique des sites.
- Mettre en œuvre les actions d'un plan de gestion.
- Organiser ou suivre des travaux : fauche, pâturage, mares, haies.
- Renseigner les données de terrain et évaluer les résultats.

02 Où exercer ?

- Réserves et parcs naturels, conservatoires d'espaces naturels.
- Collectivités territoriales et syndicats mixtes.
- Associations de protection de la nature.
- Entreprises de génie écologique et gestionnaires de sites.

03 Qualités essentielles

- Connaissances naturalistes et sens de l'observation.
- Rigueur dans les relevés et les comptes rendus.
- Autonomie, organisation et goût du terrain.
- Maîtrise de bases en SIG et suivi écologique.
- Aptitude à dialoguer avec les usagers et partenaires.

04 Accès au métier

- Recrutement possible dès le BTSA GPN, selon les postes.
- Expérience de terrain et permis B souvent appréciés.
- Concours possible pour certains emplois publics.
- Commissionnement ou assermentation uniquement pour des missions de police spécifiques.

05 Se former à Valrance

- BTSA GPN : voie directe : diagnostics, plans de gestion, suivis naturalistes et génie écologique.
- Licence STAN : approfondissement de l'analyse écologique, des données et du SIG.
- Bac Pro GMNF : postes d'agent ou poursuite en BTSA.

06 Évoluer ensuite

- Gestionnaire de site avec l'expérience.
- Spécialisation en zones humides ou suivi d'espèces.
- Poursuite en licence STAN ou licence professionnelle.
- Chargé de mission après expérience.

07 À SAVOIR

Le technicien participe aux diagnostics, aux choix de gestion et au suivi des actions. L'agent de gestion des espaces naturels réalise davantage les travaux d'entretien et de restauration sur le terrain. Les deux fonctions peuvent se recouper selon les structures.